



Entretien d'immeuble rémunéré par un locataire

Par **benam**, le **21/03/2008** à **10:55**

Bonjour,

Je vous expose ma situation :

Je suis l'une des 4 locataires de mon immeuble et je m'occupe de l'entretien de celui-ci. Mon propriétaire me paie chaque mois et me déclare à la C.A.F., qui m'envoie mes bulletins de salaires. Je viens de recevoir ma régularisation de charges et je vois que mon propriétaire a divisé en 4 (donc chacun des locataires y compris moi) mes salaires versés cette année. Ma question est donc celle-ci : Dois-je payer une partie de l'entretien de l'immeuble alors que je suis rémunérée pour le faire ? Ce qui revient à dire que je rembourserai alors les 1/4 de ce que j'ai touché. Est-ce légal que mon propriétaire, par ceci, me réclame en fait une partie de mon salaire ? Je vous remercie de votre attention et j'attends votre réponse.

Par **jeetendra**, le **21/03/2008** à **11:01**

bonjours, l'attitude de votre proprietaire est correcte il ne peut pas en même temps vous remunerer et ne pas deduire votre participation en tant que locataire à l'entretien de l'immeuble, cela tombe sous le bon sens, c'est mon avis en tout cas, cordialement